sairement exercer sur ces colonies aura l'effet 1 de les faire réfléchir sur la conduite qu'ils ont tenu vis-à-vis de nous. Je prierai aussi l'hon, député du comté de Québec de calmer ses appréhensions : que pas un seul des membres du gouvernement n'a l'intention de demander à la Grande-Bretagne de législater sur l'adresse qui leur sera présentée et de passer une constitution pour les deux Canadas; tout ce qu'il veut, c'est d'exposer à la mère-patrie la position dans laquelle nous nous trouvons par suite de la rupture du traité par les provinces maritimes, afin au'elle puisse se servir de son influence pour exercer une pression quelconque sur elles dans le sens de l'union fédérale que l'on projette. Quand bien même les législatures de ces provinces regretteraient aujourd'hui le plan de confédération, son adoption ne serait qu'une question de temps, car peutêtre que dans douze mois elles reviendront sur leur décision et accepteront ce compro-Mais nous disons que pour notre part nous ne pouvons aller au delà du compromis, et que nous voulons nous acquitter d'un devoir envers le gouvernement impérial, parce qu'il a bien voulu le sanctionner par la dépêche qui a été soumise à cette chambre ainsi que par la mention honorable qu'en a faite Sa Très-Gracieuse Majesté dans le discours du trône. Il importe, dis-je, de faire voir au gouvernement impérial que le Canada, qui renferme plus que les trois quarts de la population de toutes les provinces de ce continent, n'a pas manqué au compromis, mais que ce sont les provinces maritimes qui ont failli à la foi jurée, et que si ce compromis n'est pas mis à exécution il peut y avoir danger, dans un jour prochain, pour la suprématie anglaise sur ses colonies américaines. Nous avons foi que toutes ces considérations auront un effet salutaire, et qu'elles dissiperont les appréhensions mal fondées des provinces maritimes, et que plus tard la constitution de compromis que nous soumettrons au gouvernement impérial régira les diverses provinces anglaises de ce continent réunies dans une grande confédération. (Ecoutez! écoutez !) Jo puis donc assurer l'hon. député du comté de Québec que la seule intention du gouvernement, dont je suis membre, en passant comme elle fait l'adoption du projet soumis à la chambre, est de l'envoyer en Angleterre pour que le parlement impérial en sanctionne la lettre seulement. Le gouvernement n'a jamais cu l

l'intention de prendre la chambre et le peuple par surprise. Si nous allions en Angleterre demander une constitution autre que celle qui est mentionnée dans l'adresse, nous mériterions d'être stigmatisés et nous nous rendrions indignes de la position que nous occupons aujourd'hui. Pour ces diverses raisons, je dis done qu'il n'y a pas tant de différence entre l'opinion du gouvernement et celle de l'hon. député du comté de Québec que ce dernier se l'imagine ; nous sommes d'accord sur ce qu'il dénie; et puisqu'il a déclaré qu'il voterait en faveur de la nouvelle constitution si les provinces maritimes continuaient à en faire partie, i'ai lieu de croire qu'il le fera, puisque le gouvernement ne se trouvera lié par cette constitution qu'en autant que les autres parties contractants l'accepteront.

M. POWELL-Je dois exprimer mon profond regret, M. l'ORATEUR, de ce que le chef du gouvernement en cette chambre ait été induit à proposer une motion de la nature de celle que vous avez maintenant entre les mains. (Ecoutez ! écoutez !) Je m'avoue franchement l'ami de l'administration, et comme l'un de coux qui cherchent à l'aider à réaliser l'important projet qu'elle a entrepris; et, tout en lui accordant ma plus entière confiance, je dois exprimer mon regret de co que sa conduite, relativement à cette question, dans cette chambre, n'ait certainement pas été celle que je lui aurais conseillé de suivre ou celle que j'aurais approuvée. Les membres de l'administration ont choisi, en premier lieu, le mode d'après lequel ce débat devait être conduit, -et ils se sont écartés de la ligne qu'ils avaient eux-mêmes tracée. J'ai cru que, lorsque, entre l'opposition et le gouvernement, il existait quelque chose comme un pacte, ce pacte devait être exécuté. (Ecoutez!) Je crois que l'opposition a ses droits et ses priviléges, et qu'ils doivent être respectés surtout par le gouvernement, qui a une aussi forte majorité pour l'appuyer. (Ecoutez! écoutez!) Lorsque le gouvernement s'est écarté de l'arrangement qui avait en lieu d'abord relativement à la manière dont les débats devaient être conduits, je crois que cela était dans l'intérêt de la chambre et dans l'intérêt du public. Je n'hésite pas à dire que je l'approuvai, en autant que mon opinion individuelle y était concernée. Mais, malgré que cette déviation cût mon approbation, comme tendant à l'avantage de la chambre et à celui du public, je ne pensais pas que le gouvernement était justifiable